

**MAIRIE DE LORAY**  
**1 Rue de la Mairie**  
**25390 LORAY**

**Tél. : 03.81.43.20.66**

**Email : mairieloray@wanadoo.fr**

**COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017**  
**à 20 heures 30**

Sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire

**Étaient présents** : Mesdames Chantal MUSSARD, Marcelline VIPREY, et Messieurs Jean-Claude BARBIER, Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT et Olivier ROI.

**Absents excusés** : Madame Mathilde PASSARIN et Monsieur Richard MYOTTE.

**ORDRE DU JOUR**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Un groupe composé de **Thierry**, Olivier, Francis sera chargé de prendre contact avec le STA (Département) et la Communauté de Communes (Damien HUMBERT) pour avoir des conseils et des appuis techniques.

Des demandes vont être faites auprès des communes équipées de feux de signalisation, pour avoir des informations sur le coût et le retour sur sécurité.

**PRESBYTÈRE**

- Point sur l'avancement des travaux

- Salle socio-culturelle : Règlement et tarifs : le Conseil Municipal examine et accepte le règlement et vote les tarifs (voir en annexe).

- Mobilier : Des représentants en mobilier (tables, chaises) ont déjà été rencontrés.

Le Conseil Municipal attend d'autres propositions avant de prendre des décisions.

**ATSEM : TEMPS DE TRAVAIL**

Les institutrices avaient demandé pour que l'ATSEM travaille l'après-midi 2 jours par semaine et que les 2 autres jours elle arrive un peu plus tard (juste pour l'heure du bus)

La question sera rediscutée au mois de mars lorsque la salle sera à disposition du public et nous aurons une vision exacte du temps de travail de Blandine, puisqu'elle s'occupera de la gestion de la salle (remise des clefs, état des lieux, etc...)

## **DIVERS**

Prochaine réunion du Conseil Municipal : JEUDI 25 JANVIER 2018 à 20 h 15

Rappel : VOEUX DU MAIRE : SAMEDI 13 JANVIER 2018 à 10 h 30

Rappel : VENDREDI 26 JANVIER à 20 h : Présentation par Mr Gérard BRENOT d'un travail retraçant l'histoire de la commune à travers le dépouillement de l'Etat Civil.

Permanences de la secrétaire : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les horaires d'ouverture au public devront être respectés afin de permettre à la secrétaire d'effectuer son travail sans interruption.

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
  - Le matin (fermé au public)
  - L'après-midi : ouverture de 13 h 45 à 16 h 45
- Mercredi :
  - Le matin : ouverture de 9 h à 12 h
  - (fermé l'après-midi)
- Samedi :
  - Le matin : ouverture de 9 h 30 à 10 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire**

**Claude ROUSSEL**

**Joyeuses fêtes de fin d'année à tous**